

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026 A 20H00.

**Présents** : BARTHOLIN Patricia, CREPIAT Catie, GIROUD Pierre, VELUIRE Pascal, FARJON Sophie, GARDE Cyril, FARGE Christiane, NIGOND Rémi, BRECHARD Lionel, PRENAT Agnès, SURGET Eric, BURTIN Aurélie

**Absents excusés** : DUCREUX Stéphanie

**Absents** : FREYDIER Ludovic, SEIGNOVERT Mickaël,

**Secrétaire de séance** : Mme FARJON Sophie,

Le quorum est atteint.

Mme Isabelle GIROUD assiste.

*M. le Maire nomme Mme FARJON Sophie, comme secrétaire de séance.*

*M le Maire informe le conseil qu'il faut ajourner le point numéro deux « Approbation compte financier unique » suite à une panne de la plateforme Helios.*

### **1- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.**

Mme FARGE Christiane, 1<sup>ère</sup> Adjointe, explique que si la commune n'adopte pas son budget primitif au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut jusqu'à l'adoption de ce budget mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Toutefois cette règle ne s'applique pas pour la section investissement, jusqu'au vote du budget primitif, le mandatement des dépenses d'investissement ne peut s'effectuer que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent. Le maire peut par le vote d'une délibération, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts.

Afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

A savoir :

Budget commune

Chapitre 20 :  $70\,560 \times 25\% = 17\,640\text{€}$

Chapitre 21 :  $353\,071 \times 25\% = 88\,267\text{€}$

Chapitre 23 :  $399\,390 \times 25\% = 99\,847\text{€}$

*Montants arrondis à l'euro près*

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus pour le budget communal, et ce avant le vote du budget primitif 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## **2- APPROBATION DES CONVENTIONS DE POSES DE PANNEAUX DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA GESTION DE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relatif à la pose de signalisation sur le domaine public, dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique.

Elle précise que, dans l'exercice de ses compétences en matière de création, de gestion et d'aménagement des zones d'activités, la Communauté de Communes de Forez-Est a conclu un marché de fourniture et de pose de panneaux d'entrée pour les zones d'activités intercommunales.

L'emplacement sélectionné nécessite la conclusion d'une convention avec la commune concernant la pose des panneaux.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- D'approuver le projet de convention en annexe, relatif à l'implantation sur le domaine *public et/ou privé* de la commune
- D'approuver le plan en annexe du panneau concerné
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

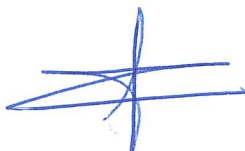
Ont signé au registre tous les membres présents.

### **Questions diverses :**

- Adressage
- Dommages/ouvrages
- Date du prochain conseil ainsi que la commission des finances
- AG comité des fêtes
- Juré d'assises
- CCID
- Conseil école

La séance du jour est levée à 22h00.

**Le secrétaire de séance,**  
Mme FARJON Sophie



**Le Maire,**  
Pierre GIROUD

